

Toulouse: le jeune Angolais Aluisio restera en France

PAR EMMANUEL RIONDÉ
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 29 AOÛT 2018



Aluisio a été remis en liberté jeudi soir. © DR

Le tribunal administratif de Marseille a levé ce matin l'obligation de quitter le territoire dont était frappé le jeune Aluisio Quintai. Il devrait recevoir une autorisation provisoire de séjour.

La décision officielle est attendue pour la fin de semaine. Mais le « dispositif » rendu par le tribunal administratif de Marseille ce matin dans l'affaire Aluisio Quintai, ce jeune Angolais menacé d'expulsion après son arrestation à Toulouse mardi 21 août (*voir notre article précédent*), présage d'une issue très positive. « Ça ne pouvait pas mieux se passer, résume son avocate maître Anne-Laure Macherey, jointe au téléphone à l'issue de l'audience. *Il est admis à l'aide juridictionnelle, son obligation de quitter le territoire français (OQTF) est levée et le tribunal administratif a enjoint au préfet de Haute-Garonne de lui délivrer une autorisation provisoire de séjour (APS).* »

Jeudi dernier, le juge des libertés du TGI de Toulouse l'avait remis en liberté après deux nuits passées au centre de rétention administratif (CRA) de Cornebarrieu. Au cœur de ce dossier : l'identité controversée du jeune homme qui a toujours assuré être Aluisio Quintai, né le 15 novembre 2000 en

Angola, quand la police et la justice française le tiennent pour Domingos Nguza, le nom figurant sur le passeport avec lequel il était arrivé en France en 2015.

Sur mediapart.fr, un objet graphique est disponible à cet endroit.

Âgé de 14 ans, fuyant des représailles ayant coûté la vie à plusieurs membres de sa famille, il était entré avec un passeur muni de ce passeport qu'il dit n'avoir jamais eu en main. Un dossier sensible, ayant bénéficié d'une bonne couverture médiatique après l'arrestation du jeune homme la semaine dernière, et dans lequel le rendu du tribunal administratif de Marseille était très attendu.

Satisfaite, l'avocate tempère cependant : « *Il faut vraiment attendre la décision finale, le cœur du dossier c'est la reconnaissance de sa minorité et de son identité ; et là on ne sait pas vraiment si l'OQTF est levée parce qu'il est reconnu mineur ou parce qu'il risque des violences en retournant dans son pays.* » Mère de l'une des deux familles d'accueil arlésiennes d'Aluisio, Lucile Venet a noté une indication encourageante ce matin : « *Tout au long de l'audience, ils l'ont appelé Aluisio Quintai. C'est la première fois dans un tribunal !* » Une APS devrait donc lui être attribuée rapidement mais « *l'enjeu c'est bien d'avoir un titre de séjour définitif* », résume M^e Macherey. Il pourra en faire la demande à partir du 15 novembre, jour de ses 18 ans.

En attendant, très soutenu et pouvant s'appuyer sur son excellent parcours scolaire, le jeune homme voit son avenir s'éclaircir. « *C'est très bien engagé, se félicite Lucile Venet. On était nombreux ce matin au tribunal, même le maire d'Arles avait apporté son soutien...Maintenant, il va pouvoir faire sa rentrée et s'inscrire au bac.* » Après une fin de vacances mouvementée, Aluisio rentre dans quelques jours en classe de première professionnelle géomètre-topographe au lycée Mistral de Nîmes.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.